



Eglises Soutien Ukraine

*Coordination de l'accueil de familles ukrainiennes
sur le diocèse de Besançon - Doubs et Haute-Saône*

L'Eglise Protestante Unie, le service de la Pastorale des migrants du diocèse de Besançon et le Secours Catholique se sont engagés dans l'accueil des familles ukrainiennes sur le territoire des départements du Doubs et de Haute-Saône.

Vous trouverez ici : un contact unique - une date de rencontre - une note d'information.
Aujourd'hui préparons-nous pour les accueillir.

*Agnès Reuillard, Annette Garcia, Nicolas Oudot, Raphaëlle Fleury, Antoine Aumonier
pour l'équipe de coordination*

Un contact unique pour participer et poser vos questions :

eglissoutienukraine@gmail.com ; téléphone : 0659779527

Raphaëlle Fleury

Une prochaine date de rencontre d'information et de coordination :

28 mars 2022 - 19h

en présentiel : Centre Diocésain Salle A

en visio ou par téléphone :

[Participer avec Google Meet](#)

meet.google.com/txa-ghox-zvv

[Participer par téléphone](#) : 01 87 40 00 61 - CODE : 630 884 910#

Des propositions, informations et conseils :

- Des propositions Spirituelles
- Des propositions d'Accompagnement
- Informations sur "la protection temporaire"
- Informations sur la coordination préfectorale dans le Doubs
- Informations sur la coordination préfectorale en Haute-Saône
- Informations et conseils sur "l'hébergement"
- Contribution par le don financier
- Contribution par le don matériel

eglissoutienukraine@gmail.com ; téléphone : 0659779527 - 15 mars 22



Propositions spirituelles

Une prière hebdomadaire : tous les mardis, de 11h45 à 12h, à la chapelle du Centre diocésain, 20 rue Mégevand, à Besançon.

Une trame pour un temps de prière pour la paix en Ukraine peut vous être envoyée sur demande par mail : pastorale.migrants@diocese-besancon.fr.

Et vos initiatives nous intéressent : informez-nous afin que nous puissions les diffuser !

Accompagner :

Cet accompagnement se veut avant tout "fraternel". C'est à dire gratuit, sans autre objectif que d'exprimer notre amitié et notre disponibilité. Les demandes pourront être variées : apprentissage du français, mobilité, santé, scolarité, mise en lien avec des églises orthodoxes sœurs, etc.

La coordination *Églises Soutiens Ukraine* encourage la formation de collectifs d'entraide fraternelle pour soulager ceux qui hébergent en se mettant au service des familles accueillies. Elle vous propose de constituer ces collectifs. Si vous souhaitez vous proposer pour faire partie d'un collectif, merci de vous faire connaître en précisant votre lieu d'habitation à l'adresse électronique : eglisessoutienukraine@gmail.com

La protection temporaire accordée

Ce statut est précisé dans l'Instruction relative à la mise en œuvre de la décision du Conseil de l'Union européenne du 5 mars 2022.

En résumé, il pourra s'appliquer aux personnes suivantes, résidant en Ukraine avant le 24 février 2022:

Les ressortissants ukrainiens, les apatrides et ressortissants de pays tiers qui ont bénéficié d'une protection internationale ou nationale équivalente en Ukraine ou qui résidaient en Ukraine et qui ne sont pas en mesure de rentrer dans leur région d'origine dans des conditions sûres et durables. Enfin les membres de la famille des personnes visées.

Les droits associés à la protection temporaire sont l'hébergement, le droit au séjour, l'allocation pour demandeur d'asile, l'accès aux soins médicaux (PUMA) et aides personnalisées au logement (APL), la scolarisation, l'accompagnement social, l'accès au travail et le maintien des liens familiaux.

Coordination de l'action préfectorale dans le Doubs

(4/03/22)

Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs, a convié ce vendredi 4 mars 2022 les parlementaires, la présidente du Conseil départemental, les maires des communes chefs-lieux d'arrondissement et les présidents des associations de maires afin de les informer et d'échanger sur le dispositif mis en place dans le Doubs.

Ce comité de pilotage se réunira chaque semaine, sauf urgence.

eglisessoutienukraine@gmail.com ; téléphone : 0659779527 - 15 mars 22



Le préfet a dégagé les trois priorités suivantes et l'organisation définie ci-après :

- 1- Délivrer des papiers aux ressortissants ukrainiens
- 2- Abriter les ressortissants ukrainiens
- 3- Attribuer des ressources minimales aux ressortissants ukrainiens

1- Délivrer des titres :

À partir du lundi 7 mars 2022, un guichet unique d'accueil des ressortissants ukrainiens sera mis en place au sein de la préfecture du Doubs (3, avenue de la gare d'Eau, 25 000 Besançon) et à la sous-préfecture de Montbéliard (43, avenue du Maréchal Joffre, 25200 Montbéliard). Ces plateformes seront composées des représentants de la ville de Besançon et de Montbéliard, du Conseil départemental, des services de l'État et de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Elles permettront de délivrer des titres aux ressortissants en exil.

2- Abriter les réfugiés :

Ces mêmes plateformes attribueront un hébergement à ceux qui le souhaitent à partir du recensement en cours de réalisation.

3- Attribuer des ressources minimales aux réfugiés :

Enfin, ces plateformes, via l'OFII, membre du guichet unique, attribuent l'aide financière prévue par le Gouvernement en faveur des ressortissants ukrainiens qui le souhaitent.

Coordination de l'action préfectorale en Haute-Saône

(15/03/22)

L'AHSSSEA est l'entrée unique, association référente, elle s'occupe du premier accueil 24h/24 7j/7 puis de l'orientation :

Numéro d'astreinte : 06 75 78 50 12 et adresse mail : accueil.ukraine@ahssea.fr

(Réfèrent M.Gilles Valladont, directeur général)

MISSIONS de L'ASSOCIATION AHSSSEA (dans l'attente du cahier des charges) :

- Identification des personnes à accueillir (identité de tous les membres de la famille)
- Orientation vers un hébergement selon l'offre mobilisable (ou locaux collectifs pré identifiés) avant réorientation :
- Vers les communes (base liste Préfecture)
- Vers des particuliers (base liste Préfecture en dissociant les types d'offre)

Il sera nécessaire de tenir compte des possibilités de scolarisation en primaire, collège, lycée, de mobilité et d'accès aux services de proximité pour arriver à un appariement optimum.

Avant validation de l'orientation, les maires seront sollicités sur l'état du logement et les souscriptions d'assurance habitation.

Informations plus détaillées à demander par mail à eglissoutienukraine@gmail.com

eglissoutienukraine@gmail.com ; téléphone : 0659779527 - 15 mars 22



Héberger

Les préfetures ont lancé un recensement des capacités d'accueil sur leur territoire. Deux possibilités sont offertes :

- **Recensement des offres d'hébergement des personnes morales (collectivités, associations, entreprises)** : un formulaire numérique a été mis en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukrainie>. Ce formulaire est à destination de toutes les personnes morales qui souhaiteraient mettre à disposition des hébergements pour accueillir les ressortissants ukrainiens. Il permettra à toute préfeture, pour son ressort territorial, comme à la cellule Ukraine au plan national, de disposer en temps réel des informations sur les offres d'hébergement des personnes morales.
- **Recensement des offres d'hébergement des personnes physiques (initiative citoyenne, particuliers)** : les personnes physiques qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>. Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des associations.

Actions et recommandations en matière d'hébergement

- L'accueil des personnes en provenance d'Ukraine ne doit pas se faire au détriment des personnes exilées et en situation de précarité résidant déjà sur le territoire. Nous encourageons toutes nouvelles mobilisations pour l'accueil des réfugiés provenant d'Ukraine à s'appuyer sur des réseaux d'accueil ayant déjà une longue expérience et sur le dispositif public mise en place : équipes du Secours Catholique, collectif migrants des paroisses ou collectifs citoyens en particulier.
- La mobilisation citoyenne et notamment l'hébergement citoyen doivent rester complémentaires au dispositif d'accueil et non pas s'y substituer.
- Concernant l'hébergement citoyen en particulier, voici quelques recommandations :
 - **La mobilisation de collectifs de personnes-groupes d'entraide-fraternités est préférable** à l'action de personnes ou de familles isolées ; de même, un cadre d'engagement est indispensable. Cela peut faire l'objet d'une charte, d'une convention où sont définis notamment les rôles et responsabilités de chacun, la durée de la période d'hébergement, les conditions d'utilisation de l'hébergement mis à disposition etc.
 - **Pour l'accueil des familles, le logement autonome dans des hébergements mis à disposition est généralement plus adapté**, il faut limiter l'hébergement chez des particuliers aux personnes isolées.
 - **L'accompagnement administratif et social pour les personnes hébergées et une formation pour les personnes et collectifs hébergeant sont essentiels** pour assurer l'accès aux droits et aux services, mais pour aussi adopter les bonnes postures.



Les appartements qui sont ou seront mis à disposition ne sont pas forcément meublés. Un appel pourra être relayé sur une page spéciale du site de l'Église Protestante Unie à Besançon, du diocèse de Besançon ou sur celle du site du Secours Catholique de Franche Comté.

Soutien financier

Pour permettre l'accueil des personnes dans de bonnes conditions, nous avons besoin de financements. En effet, les familles arrivantes auront des papiers valides mais n'auront pas dans un premier temps de quoi se nourrir, payer des assurances, se soigner... Nous serons donc support financier avant que les aides de l'état se mettent en place.

Vous pouvez envoyer vos dons au Secours Catholique, 20 rue Mégevand, 25000 Besançon en précisant au dos du chèque : Urgence Ukraine.

Vous pouvez également participer à l'appel aux dons national du Secours catholique Caritas France en suivant le lien : https://don.secours-catholique.org/urgence_ukraine

Soutien matériel

Nous ne participons pas à la collecte de vêtements ou de médicaments. D'autres associations le font, renseignez-vous en Mairie.

L'Église protestante unie, la Pastorale des migrants et le Secours Catholique vous remercient de vos élans de générosité et de vos gestes de fraternité.